FLASH INFO CSE

DU 15 AVRIL 2020

LES CHIFFRES AU 14 AVRIL 2020 POUR PE ARA :

3 agents testés COVID-19
152 suspicions covid-19 attestées
124 agents à risques élevés
680 agents en garde d'enfant
460 agents en congés divers
630 agents en arrêt maladie
690 agents en congés exceptionnels
2915 agents en télétravail
240 personnes en agence le 15/4 matin

50 000 masques livrés au 22/04
50 000 masques livrés au 27/04

441 ordinateurs en livraison dans les mois à venir

CE QUI SE DIT EN DG

La charge GDD va augmenter :
-les bi-compétents vont être mobilisés;
-un appel aux retraités va être fait !!

CONGES PAYES :
-le déplafonnement du CET pour les salariés de statut privé (15 jours) est en cours d'arbitrage
-report des congés 2020 possible jusqu'au 10 mars 2021 pour les salariés de statut public.
Une note sur les congés est en cours de rédaction. Mais **ATTENTION** :
-5 jours de RTT pourraient être imposés à **TOUS** (rendu possible par la loi d'urgence du 23 mars 2020 !).

PRIME :
-l'attribution d'une prime est toujours en discussion, mais la DG n'y est pas favorable car tous les personnels ne pourront en bénéficier et estime que cela risquerait de diviser les personnels **quid si personne ne perçoit rien ?**

TELETRAVAIL EXCEPTIONNEL :
-un dédommagement sur la base de note de frais est à l'étude.

FO CONTINUE LE COMBAT ;
DEFENDRA VOS DROITS
ET S'OPPOSERA A LEUR BRADERIE

CONGES PAYES / FRACTIONNEMENT / ANCIENNETE DATE BUTOIR – ALIMENTATION DU CET

Nous avons renouvelé les questions sur ces sujets, la DR nous informe une fois encore que la DG est toujours sur l'élaboration d'une note qui sera transmise à chaque salarié de Pôle-Emploi.
Vous pouvez demander, si vous le souhaitez, l'annulation des congés posés sur des périodes à venir. Dans ce cas, vous restez mobilisable pour participer aux activités essentielles qu'elles soient au bénéfice du réseau ou des fonctions support, sur site dans le respect des dispositions sanitaires en vigueur ou à celles réalisables à votre domicile. Vous pouvez également décider de poser des jours de congés et des JRTT/JNTP dans les conditions habituelles ; dans cette situation vous ne serez ni mobilisable ni en télétravail. Il n'y a pas de possibilité d'annulation de congés si la date de la demande d'annulation est postérieure aux dates de prise de congés.
Afin de favoriser la nécessaire mobilisation au moment du retour à un fonctionnement normal, une étude du déplafonnement de l'alimentation du CET est en cours

AVANTAGE HEURE + 60 ANS

Vous n'avez pas la possibilité de report donc pensez bien à poser cet avantage en temps et en heure, rien ni personne ne doit vous en empêcher.

FRAIS ENGAGES PENDANT LE COVID-19

Concernant les salariés en télétravail inhabituel, il n'y aura pas de dédommagement des frais engagés. Notre Directeur estime que vous faites des économies en télé travaillant, pas de déplacements et autres. Et puis en période de confinement on dépense rien donc….

LA PRIME MACRON A POLE EMPLOI

Qui, quand, combien…notre DR reste vague, cela relève de la DG. Pour l'instant rien de fait, il est fort possible que cette prime soit reportée à la prochaine campagne de promo…..
Vous avez dit prime ? Vous avez dit promo ?

LE RETOUR SUR LES AGENCES

L'après COVID-19 est à l'étude, plusieurs chantiers en cours à la DG et le projet Horizon a vu le jour dans notre région. Il n'appartient pas à Force ouvrière de participer à la construction de cette nouvelle organisation, cependant, nous veillerons à ce qu'elle ne porte pas atteinte aux intérêts des agents.
Quand et comment va se faire le retour de chacun, dans quelles conditions, l'AIC en flux ou sur rendez-vous, y aura-t-il un vigile à l'entrée….beaucoup de questions qui devront avoir chacune une réponse et garantir la sécurité de tous, salariés et visiteurs à Pôle-Emploi.

Pour nous contacter : syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr
Pour vous informer via : Le site web -> www.fo-pole-emploi-ara.fr
Facebook -> www.facebook.com/FO.PE.ARA